

**CB/CZ 005/25**

Bruxelles, le 7 février 2025

**Monsieur Michaël DE GOLS**

Directeur UNISOC  
27 avenue des Arts, bte 13  
1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée d'action en front commun syndical ce 8 mars 2025**

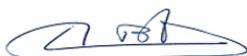
Cher Monsieur,

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le front commun syndical organise ce 8 mars 2025 une journée d'action nationale.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 8 mars sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 7 mars au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 8 au 9 mars 2025.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Thierry BODSON,**  
Président FGTB



**Gert TRUYENS**  
Président CGSLB



**Ann VERMORGEN,**  
Présidente CSC